



Inter-contrat et période d'essai

Par Visiteur

Depuis le 1er septembre 2008, je fais partie (embauché) par une SSII (convention Syntec) statut cadre. j'ai été embauché sur profil. A ce jour, je n'ai toujours pas de mission. Ma commerciale m'a fait savoir que si jusqu'à la fin de ce mois, la situation ne se décantait pas, l'entreprise mettrait fin au contrat, par arrêt de la période d'essai. Est-ce qu'une période d'inter-contrat peut être considérée comme une période d'essai ? Peut-on mettre fin à une période d'essai sans avoir permis au consultant de faire ses preuves?

L'entreprise exécute-t-elle le contrat alors qu'elle ne trouve rien à faire à son consultant? Que puis-je faire dans ce cas ? (j'ai démissionné de mon ancienne entreprise pour celle-ci).

Par Visiteur

Bonjour.

Cela semble en effet très délicat pour vous.

Une période d'essai peut être rompu librement par les parties sauf abus de droit (volonté de vous nuire à vous personnellement) ou si la rupture s'annonce comme une sanction, dans quel cas, il faudrait suivre la procédure disciplinaire de licenciement.

En l'espèce, vous avez tout simplement fait l'objet d'une faute de gestion de la part de l'entreprise. Malheureusement, cette faute de l'entreprise ne peut pas lui être reprochée.

Vous ne pouvez donc pas faire grand chose pour le moment.

Cordialement.